

*Réunion du 11 avril 2013*

**COMPTE-RENDU**

L'an deux mil treize, le onze avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FALLERON (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René BOURON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2013

**PRESENTS** : MM BOURON, BARRETEAU, JEANEAU, MME CHARDONNEAU, MM ACHARD, ROUSSEAU, TENAUD, GROSSIN, GELEBART, MMES CHAUVIN, SIRE, VRIGNEAU, BAUD.

Monsieur Mickaël GROSSIN a été élu Secrétaire.

---

**AMORTISSEMENT SUBVENTIONS AUX PERSONNE PRIVEES**

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

Décide d'amortir les subventions versées aux personnes privées – article 20422 – sur une durée de 5 ans.

**CONVENTION DE TRANSFERT "LE CLOS DU POMMIER"**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention présentée par la société EUROBATI, concernant le transfert des équipements communs du lotissement "le Clos du Pommier/1".

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Approuve la convention de transfert des équipements communs du lotissement "le Clos du Pommier 1".

Autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention.

**APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE e-collectivités Vendée**

Le Président du Centre de Gestion et le Président de l'Association des Maires et des Présidents de Communautés de Vendée soumettent à l'approbation de notre collectivité un projet de statuts d'un syndicat mixte ouvert dont l'objectif est de réaliser une plateforme "multiservices numériques" qui proposera un socle commun de prestations puis des services "à la carte".

Les premiers services proposés seront les suivants :

- parapheur et signature électronique
- télétransmissions du contrôle de légalité et au trésorier
- marchés publics dématérialisés
- gestion électronique des documents et archivage numérique à valeur probante

Ce nouvel établissement public permettra :

- d'éviter toute fracture numérique entre les collectivités du département et d'avancer d'un même pas pour mettre à profit les technologies de l'information et de la communication,
- de garantir une gestion plus performante, une sécurisation des systèmes, une plus grande célérité dans les échanges et une relation plus efficace avec les citoyens,
- d'assurer la cohérence d'ensemble des échanges, sans rupture de la chaîne de dématérialisation,
- de réaliser des économies d'échelle en mutualisant notamment les études et l'expertise nécessaires à la conduite de ce type de projets innovants.

Les statuts prévoient la répartition suivante, tant en ce qui concerne la représentation au comité syndical qu'en ce qui touche à la répartition des contributions financières :

- communes : 50 %
- établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre:20 %
- autres établissements publics : 10 %
- Sydev : 5 %
- Vendée Eau : 5 %
- Trivalis : 5 %
- Centre de Gestion : 5 %

Compte-tenu de l'intérêt de ce nouvel établissement public pour la mise en œuvre de nouveaux projets de déploiement des technologies de l'information et de la communication, Monsieur le Maire vous invite à adopter les statuts joints à la présente délibération, et d'adhérer ainsi à la structure dont la création sera prononcée par arrêté du représentant de l'Etat dans le département.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Adopte les statuts du futur syndicat mixte à la carte dénommé "e-collectivités Vendée".

Décide d'adhérer à cette structure.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

### **OUVERTURE LIGNE DE CREDIT**

Compte-tenu des besoins actuels de trésorerie, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de contracter auprès du Crédit Agricole Atlantique Vendée, une ouverture de crédit d'un montant de 100 000 €, destinée à faciliter l'exécution du budget annuel. Il expose que ce concours permettra de mieux maîtriser les flux financiers ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, prend en considération et approuve la proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée l'attribution d'une ouverture de crédit, aux conditions financières proposées :

- |                           |                          |
|---------------------------|--------------------------|
| - Montant                 | : 100 000 €              |
| - Durée                   | : 12 mois                |
| - Commission d'engagement | : 0,5 €                  |
| - Taux                    | : Euribor 1 mois + 1,5 % |
| - Frais de dossier        | : 500 euros              |

Prend l'engagement  
- d'utiliser ce concours pour faciliter l'exécution du budget annuel,  
- d'affecter les ressources procurées par ce concours, suivant leur destination et les règles d'affectation budgétaire,

Prend l'engagement, pendant toute la durée de l'ouverture de crédit, de créer et de mettre en recouvrement en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des intérêts et le remboursement des fonds utilisés ;

Confère en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

### **VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2012**

	Dépenses	Recettes
Budget Général		
- section de fonctionnement	795 728.21	1 176 316.60
- section d'investissement	783 105.56	863 839.23
Budget Assainissement		
- section d'exploitation	64 588.93	102 799.73
- section d'investissements	94 930.73	99 460.51

### **APPROBATION COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2012** ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2012**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2012** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2012** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **AFFECTATION RESULTATS – BUDGET GENERAL 2012**

Le Conseil Municipal, constatant que le compte Administratif présente :

En section de fonctionnement :

- un résultat de clôture de l'exercice 2011	0
- un résultat positif pour l'exercice 2012	280 588.39
- soit un résultat de clôture de l'exercice 2012	280 588.39

En section d'investissement :

- un résultat de clôture de l'exercice 2012	-122 913.02
- un solde des restes à réaliser 2012	-28 675.00
- soit un besoin de financement de	151 588.02

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2013

- au compte 1068 (recettes)	200 429.00
-----------------------------	------------

En section de fonctionnement de l'exercice 2012

- le solde au compte 002 (résultat reporté)	80 159.39
---	-----------

## **AFFECTATION RESULTATS BUDGET ASSAINISSEMENT 2011**

Le Conseil Municipal, constatant que le compte Administratif présente :

En section de fonctionnement :

- un résultat de clôture de l'exercice 2011	8 235.72
- un résultat positif pour l'exercice 2012	38 210.80
- soit un résultat de clôture de l'exercice 2012	46 446.52

En section d'investissement :

- un résultat de clôture de l'exercice 2012	56 868.28
- un solde des restes à réaliser 2012	-100 795.00
- soit un besoin de financement de	43 926.72

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2012

- au compte 1068 (recettes)	44 000.00
-----------------------------	-----------

En section de fonctionnement de l'exercice 2012

- le solde au compte 002 (résultat reporté)	2 446.52
---	----------

## **TAUX D'IMPOSITION 2013**

Le conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide de maintenir les taux d'imposition de 2012 pour l'année 2013, à savoir :

- <b>Taxe d'habitation</b>	<b>18.53</b>
- <b>Taxe foncière sur propriétés bâties</b>	<b>13.30</b>
- <b>Taxe foncières sur propriétés non bâties</b>	<b>62.56</b>

### **VOTE BUDGET PRIMITIF 2013**

	Dépenses	Recettes
Budget Général		
- section de fonctionnement	1 309 776.00	1 309 776.00
- section d'investissement	1 125 117.00	1 125 117.00
 Budget Assainissement		
- section d'exploitation	104 902.00	104 902.00
- section d'investissements	261 993.00	261 993.00

### **SUBVENTION OGEC**

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que l'Ecole Privée est sous contrat d'association avec la commune. A cet effet, la Commune doit verser à l'O.G.E.C. une participation correspondant à l'équivalent des dépenses de fonctionnement de l'Ecole Publique.

Le Conseil Municipal,

Considérant que les dépenses de fonctionnement de l'Ecole Publique pour l'année 2012 se sont élevées à 44 218.97 € pour 70 élèves (au 1<sup>er</sup> janvier 2013), soit 631.70 € par élève ;

Considérant que l'effectif de l'Ecole Privée au 1<sup>er</sup> janvier 2013 est de 126 élèves ;

Après en avoir délibéré,

Décide de verser une participation de 79 594.15 € à l'O.G.E.C. de FALLERON au titre de l'année 2013.

Décide que le paiement de cette subvention interviendra comme suit :

- 40 000 € en juin 2013
- 39 594.15 € en septembre 2013.

**A FALLERON, le 16 avril 2013**

**Le Maire,  
René BOURON**